



Strasbourg, le 20 octobre 2011

Madame le Recteur,
Monsieur le secrétaire général,
Monsieur le secrétaire général adjoint,

Début octobre, M. François Sauvadet, Ministre de la Fonction Publique, déclarait ceci: « Le 20 octobre 2011 marquera, pour tous ceux qui sont attachés à la vitalité de notre démocratie sociale, un rendez-vous essentiel. »

Pour autant, nos doutes face à ce vote électronique étaient fondées. Ce soir, nous procédons au dépouillement du scrutin concernant le Comité Technique Académique, et le bilan est épouvantable. Au pointage de midi, nous en étions à 33,71 %. Bien sûr ce vote pour un CTA n'existait pas en tant que tel il y a trois ans; néanmoins la participation au vote papier était, d'environ 60 %, donc il y aurait moitié moins d'électeurs. Au niveau national, 50 % des électeurs n'ont pas reçu leur notice de vote. Le principe consistant à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite s'étend: les services de notre ministère ont réussi à diviser le nombre d'électeurs par deux !

Cela pourrait signifier que les collègues se détournent des pratiques démocratiques; mais les élections aux Conseils d'Administration, qui se déroulent aussi en cette période, connaissent toujours un franc succès (entre 50 et 70 % des personnels votent).

Faut-il dès lors chercher d'autres explications à cette modeste participation « au dialogue social renouvelé » ? Y aurait-il eu des empêchements et des impossibilités ? D'après les éléments dont nous disposons à la FSU, la réponse est clairement « oui ».

La procédure elle-même ressemblait à nouveau à une de ces « usines à gaz » dont notre Ministère est friand depuis plusieurs années: il s'agissait de récupérer une enveloppe, puis un mot de passe, bien sûr sans les perdre et les séparer, puis de voter. Il faut savoir qu'à certains moments, le service était en panne (affichant « erreur » ou « utilisateur inconnu ») ou très lent, ou même inaccessible. Bref il fallait être motivé et organisé pour voter ! D'après nos échos, le service de dépannage n'était pas toujours à la hauteur. Dans plusieurs établissements, le Relais d'Assistance Informatique de Proximité est intervenu pendant cette période pour travailler sur le réseau, résultat : plusieurs ordinateurs bloqués... Imagine-t-on le tollé si des élections politiques se déroulaient de cette façon ? Les élections du Ministère de la Justice ont dû être reportées (pourtant c'était « à l'ancienne ») suite à des « perturbations dans l'acheminement du matériel de vote ». Traiterait-on la démocratie sociale par-dessous la jambe ? L'entreprise de M. Thierry Breton, Atos Origin, ne serait-elle pas à la hauteur ?

Ces élections se sont déroulées dans la précipitation et l'impréparation. Pour notre part, cela nous rappelle un certain mouvement de mutation second degré au mois de juin. C'est tout le contraire de ce qu'il fallait faire pour un premier vote du genre. Certes, les services administratifs et techniques du rectorat, qui ont dû les assurer ont, une fois encore, fait pour le mieux, et ne sont pas responsables de cette catastrophe. Les pressions de leur administration, l'improvisation visible dans les hésitations sur le vocabulaire et face aux questions posées n'étaient pas de nature à nous rassurer.

Beaucoup de réclamations nous sont parvenues; voici quelques exemples pour aller vite.

Des électeurs remplissant les conditions nécessaires ne figurent pas sur les listes électorales.

D'autres n'ont pas été destinataires de leur identifiant (en particulier chez les A.E.D.); certains ont reçu un identifiant qui ne leur permettait pas de voter. Dans certains établissements, le kiosque de vote lui-même, par une configuration imparfaite, refusait de prendre en compte le vote (« erreur cryptographique »).

Nous avons connaissance de cas de professeurs qui ont la demande de leur mot de passe, qu'ils n'ont pas pu récupérer. D'autres électeurs ont été bloqués avant d'entrer dans le BVE ou ne pouvant pas voter une fois connecté (utilisateurs de Mac, Linux, Java pas à jour)... L'administration considère de façon cavalière que les enseignants doivent non seulement s'équiper à leurs frais, mais tenir leurs logiciels à jour, ou apprendre tardivement que leur système ne fonctionnera pas.

L'ensemble des électeurs a pâti d'une mauvaise organisation du vote, tant au niveau de l'absence d'affichage dans les établissements (notamment les listes nationales du CTM). Dans quelques petites écoles qui n'avaient pas de kiosque, des collègues n'ont évidemment pu laisser leur classe pour se rendre, p. ex. dans le collège voisin.

Enfin, il ne nous a pas été possible de vérifier que l'urne des Comités Techniques étaient vides entre le mercredi 12 octobre à 13 H et l'ouverture du scrutin le 13 octobre à 10 H, sachant que les scellements de l'urne ont été effectués le 13 peu avant l'ouverture du scrutin.

Ce vote ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons de la démocratie sociale: celles et ceux qui ne sont pas bien équipés ou ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique risquent de rester en-dehors de cette consultation, ce que nous dénonçons avec force. De plus, la confidentialité, qui se doit d'être l'élément principal de tout vote, n'est pas garantie dans la mesure où les Numen ont été confiés à une entreprise privée.

Les syndicats de la FSU avaient dès le début, exprimé leur refus du choix de cette modalité de vote. En raison de l'obstination du Ministère à utiliser cette voie, la démocratie sociale est fragilisée; à lui d'assumer l'entière responsabilité de l'impressionnante des taux de participation, à moins que ce ne soit intentionnel.... En effet, ainsi il affaiblit le poids de la représentation des personnels de l'Education Nationale dans la représentativité mesurée dans l'ensemble de la Fonction Publique d'Etat, et par conséquent leurs moyens d'action.

Nous nous réservons le droit de réagir selon ce qui nous semblera utile, après un relevé des problèmes rencontrés par les collègues, selon que ces problèmes mettent en cause la fiabilité de ce vote.

Jean-Louis Hamm, au nom de la FSU ALSACE